

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 03 JUIN 1997

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept
et le trois JUIN à dix-sept heures trente.

Acquisition de Matériel de Musique Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON.

9706/04 Présents ou Représentés :
MM BALARELLO, BLANCHI, GILLY, GINESY, GUIGONIS, LORENZI,
MASCARELLI, MARY, MORANI, OLLIE, THAON, VELAY,
BALDINI, ALUNI, BARBIER, BELLEOUD, DE COLOMBE,
FALIBOIS, OTTO, PASCAL, SENECA,
MMES BELLON, BOURRIER, COHEN, DALMASSO, FORESTIER, RAYBAUD
SOMARIA, VIANT.

Le Président précise que, l'essentiel du matériel de l'Ecole (constitué d'instruments de musique naturellement fragiles) étant soumis à une utilisation intensive et à de rudes contraintes (variabilité climatique du haut et moyen pays, fréquence des transports, multiplicité des utilisateurs successifs notamment des enfants), il est indispensable d'envisager un renouvellement partiel de nos stocks.

En effet, on constate que 77 % du matériel encore utilisé aujourd'hui provient des années antérieures à 1991, alors que le matériel acheté pendant la période s'étendant de 1992 à 1997 ne représente que 23 % des stocks.

Le Président indique que l'administration a réalisé un devis d'un montant de 500 000 F H.T. et propose que soient sollicités le Conseil Régional et le Conseil Général pour qu'ils nous aident à la réalisation de ce programme d'investissement comme ils l'avaient déjà fait dans le passé en 1990.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) sollicite du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Général des Alpes-Maritimes une subvention d'investissement la plus élevée possible pour pouvoir réaliser ce programme d'investissement indispensable au bon fonctionnement de l'Ecole Départementale de Musique des AM, dont le montant TTC s'élève à 603 000 F (six cent trois mille francs).
- 2) Autorise le président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

